

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 011-26
Le 27 janvier 2026

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ
Allied Gold Corporation (AAUC)
Plan d'arrangement

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Zijin Gold International Company («Zijin Gold ») et Allied Gold Corporation(TSX : AAUC , NYSE : AAUC) (« Allied Gold ») ont annoncé avoir conclu une entente définitive par laquelle Zijin Gold fera l'acquisition de la totalité des actions en circulation de Allied Gold dans le cadre d'une transaction en numéraire évaluée à 5,5 milliards \$ CA, qui comprend la prise en charge de la dette (la « transaction »).

Selon les modalités de l'entente, les actionnaires de Allied Gold recevront 44,00\$CA par action.

La transaction proposée prendra effet dans le cadre d'un plan d'arrangement établi en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Elle devra également être approuvée par 66 2/3 % des votes exprimés par les actionnaires de Allied Gold.

En plus des approbations des actionnaires et des tribunaux, la transaction est soumise aux approbations réglementaires applicables, y compris les approbations en vertu de la Loi sur l'Investissement Canada, l'approbation des actionnaires d'Allied Gold et les approbations réglementaires dans diverses juridictions, y compris la République populaire de Chine, ainsi qu'à d'autres conditions de clôture habituelles.

Tous les détails de la transaction seront inclus dans une circulaire d'information de la direction qui devrait être envoyée aux actionnaires d'Allied Gold d'ici la fin février 2026.

Sous réserve de la réalisation des conditions requises, la transaction devrait être conclue à la fin avril 2026.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des activités d'exploitation de la CDCC.

Patrick Desjardins
Directeur - Opérations de Marchés Dérivés